



Achat d'une moto d'occasion.

Par William0154

Bonjour à tous, je souhaite vous raconter une petite mésaventure qui m'arrive depuis bientôt un an dans un garage professionnelle.

Début octobre 2025, je repère une moto qui me plaît dans une concession. Je constate que le voyant moteur est allumé. Le vendeur me certifie que ce sera réglé pour la vente, que le contrôle technique sera fait et que l'entretien des 50 000 km aussi.

Deux jours plus tard, je confirme l'achat. Je vire 5 000 ? le jour même et j'envoie tous les papiers demandés. Je précise que je suis militaire et que je pars en mission dans trois semaines pour plusieurs mois. Le vendeur me dit qu'il fera en sorte que la moto soit prête avant mon départ.

La veille de mon départ, il m'appelle pour me dire que la moto est prête. Je suis un peu déçu, ils ont mis les trois semaines pour la préparer, je n'aurais pas le temps d'en profiter, bref.

Ma femme me dépose. Première surprise : le kit chaîne n'a pas été changé par manque de temps, il faudra que je repasse « à l'occasion ». Je repars avec la moto un peu contrarié, le garage n'étant pas à côté, cela me force à poser une journée de congé pour ça.

Dix kilomètres plus loin, le voyant moteur s'allume. J'appelle le vendeur. Il n'est pas surpris et me dit que ce n'est pas grave, qu'ils s'en occuperont en même temps que le kit chaîne la prochaine fois...

Je laisse la moto chez moi et je pars en mission plusieurs mois. À mon retour, je constate que la carte grise n'est pas dans les papiers. Le garage a oublié de l'éditer... Et pour couronner le tout, le contrôle technique n'a jamais été fait non plus.

Ils me proposent de le faire passer moi-même et de me rembourser. Je refuse et je dépose la moto chez eux (une journée de congé posée...). J'explique clairement : voyant moteur, kit chaîne, CT et carte grise. On me dit « pas de souci ».

Six jours plus tard, on m'appelle pour récupérer la moto. Je m'y rends (encore une journée de congé posée). Deux minutes avant d'arriver, le vendeur me rappelle : le contrôle technique n'est pas passé? à cause du voyant moteur. Exactement la raison pour laquelle j'avais déposé la moto...

Je rentre sans moto. Des semaines passent sans nouvelles. À chaque appel on me dit que le diagnostic est en cours. Excédé, je fais un signalement à la DGCCRF et je contacte mon assurance pour un conseiller juridique.

En mai 2026, expertise contradictoire. On signe un protocole transactionnel : le garage garde la moto pour la remettre en conformité pendant mon prochain départ en mission de trois mois. S'il n'y a pas de résultat à mon retour, ils s'engagent à reprendre la moto au prix d'achat et à me rembourser les accessoires que j'ai montés.

Mi-juillet, le garage m'appelle pour me dire que la moto est prête et que le CT est passé. Je demande pour la carte grise : grand silence. On me dit qu'on me tiendra au courant. Une semaine plus tard, personne ne m'a rappelé. Je les appelle moi-même. Réponse : « On ne voulait pas vous déranger. » En réalité, les démarches de carte grise n'avaient même pas été lancées. Il manquait des papiers (que je fournis immédiatement). Ils me répondent qu'ils sont débordés à cause des congés.

Aujourd'hui, presque un an après l'achat, j'ai à peine roulé avec cette moto. J'ai posé plusieurs jours de congés pour des allers-retours inutiles, j'ai payé une assurance dans le vide, j'ai passé des heures en démarches stressantes, et mon principal moyen de transport pour le travail a été bloqué pendant des mois.

Je dois récupérer la moto d'une semaine ou deux. Mais je suis un peu contrarié que les choses finissent comme ça. Non pas que je veuille faire un procès à l'américaine, mais quand même, j'estime mériter quelques dommages et intérêts... (jours de congés posés, moto vendue non conforme, avoir roulé sans carte grise, bientôt un an sans avoir pu profiter de mon bien acheté cash...)

Quels recours ai je ? Comment puis je être dédomagé des contraintes subies ?

Merci d'avance !

Par Isadore

Bonjour,

Le problème dans votre cas est d'avoir accepté la transaction. Celle-ci met juridiquement fin au litige. A part si de nouveaux griefs sont apparus après la signature de l'accord ou si celui-ci n'a pas été respecté, vous n'avez plus de recours.

Dans votre cas je ne vois guère que le problème de certificat d'immatriculation qui puisse servir d'argument, mais le préjudice est faible.

Si l'accord a été respecté, vous pouvez toujours demander un geste commercial, pas forcément financier (par exemple une extension de la garantie légale de conformité, qu'on vous offre des accessoires...).

Si l'accord n'a pas été respecté : voyez avec votre protection juridique pour tordre le bras du vendeur et lui faire comprendre que son intérêt est de renégocier.